

Comité Technique Local du 23 janvier 2015
Suppressions d'emplois 2015

***Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64
au CTL du 23 janvier 2015***

Monsieur le Président,

FO-DGFIP 64, comme les autres organisations syndicales, a boycotté la première réunion du Comité Technique pour protester contre les nouvelles suppressions d'emplois affectant notre département au 1^{er} janvier 2015.

Mandatés par notre Comité Départemental, nous participons donc à cette deuxième réunion pour, non seulement voter contre ce qui nous est proposé, mais aussi pour que la Direction s'explique sur ses choix et ses méthodes qui auront inmanquablement des incidences sur la vie quotidienne des agents.

Il aurait été plus facile pour nous de ne pas déroger à la « tradition » et donc de ne pas siéger (même si nous ne sommes pas des adeptes de la politique de la chaise vide), et cela vous aurait d'ailleurs peut-être « arrangé », puisque vous n'auriez eu, de ce fait, aucune explication à donner.

Comme chaque année donc, nous sommes convoqués sur le sujet des suppressions d'emplois. La loi de Finances 2015 prévoit à nouveau 1934 suppressions nettes dans les services, 21 pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Depuis sa création, la DGFIP aura perdu 13 354 emplois, dans les Pyrénées-Atlantiques 110, et les services doivent fonctionner sur des budgets en baisse constante.

Les collègues ne comprennent pas que d'un côté l'État employeur ne leur donne pas les moyens d'exercer correctement leur mission de service public alors que d'un autre côté, l'efficacité de la dépense publique (s'agissant du CICE par exemple) n'est ni contrôlée ni même évaluée.

Dans le même temps les personnels subissent, pour la 5^{ème} année consécutive, le gel des traitements, ce qui ne va pas pour nombre d'entre eux sans poser de sérieuses difficultés en termes de pouvoir d'achat.

C'est inacceptable !

Ces nouvelles suppressions d'emplois et restrictions budgétaires aboutiront inévitablement à une nouvelle dégradation des conditions de travail.

FO-DGFIP rejette la solution proposée par la Direction générale pour éviter une dégradation supplémentaire des conditions de travail des personnels. La réduction des plages d'ouverture au public est une remise en cause organisée du service public qui conduit à plus de courriers, plus de mails, plus de contribuables au moment de l'ouverture.

C'est un constat de faillite !

Depuis déjà longtemps FO-DGFIP a posé la question, restée sans réponse à ce jour, du niveau en dessous duquel il ne serait plus possible de continuer à supprimer des emplois sans renoncer à des pans entiers de missions.

Mais n'est-ce pas ce qui est à l'ordre du jour ?

Suite page 2

Suite de la page 1

La direction générale, avec beaucoup de discrétion, a demandé deux rapports : l'un à l'Inspection chargée de vérifier auprès des ordonnateurs les compétences des comptables du secteur public local en matière d'analyse financière et de conseil aux collectivités en termes de fiscalité directe locale, l'autre sous forme d'enquête interne et en vue de rechercher des simplifications ou des suppressions d'étapes s'agissant de l'assiette ou du recouvrement de l'impôt sur le revenu.

Ce point témoigne d'un mépris affiché pour les représentants des personnels et les organisations syndicales nationales. Il démontre aussi à l'évidence que la Direction Générale retarde le plus possible l'information sur des projets déjà bien avancés visant à supprimer des pans entiers de mission.

Pour terminer, nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de « justifier » poste par poste et service par service la localisation de toutes les suppressions d'emplois auxquelles vous avez opéré (y compris en matière de redéploiements), sachant que nous n'entrerons pas dans le débat de la répartition de la pénurie, cette tâche étant de votre seule compétence et surtout responsabilité.

Cela sera sûrement très compliqué pour vous, la Direction Générale elle-même n'étant même plus en capacité (même par un tour de passe-passe) de « justifier » la moindre suppression d'emploi via des pseudos gains d'efficacité, de productivité ou d'efficience.

Après lecture de cette déclaration liminaire, les élus FO-DGFIP 64, mandatés par l'ensemble des agents de la Trésorerie d'Hendaye, ont relayé la pétition que ces derniers ont envoyée au Président du CTL, dans laquelle ils s'insurgent du fait qu'une de leurs collègues (ALD Biarritz) est affectée dans une autre Trésorerie au 1^{er} février 2015. Avec une personne de moins (4 agents et non plus 5), ils indiquent ne pas savoir comment faire face à la charge de travail, et avouent se sentir « *délaissés, découragés et complètement démotivés par cette nouvelle perspective* ».

Le Directeur Départemental a répondu qu'il avait bien reçu le courrier et qu'il connaissait bien la situation de ce poste...

En réponse aux différentes déclarations liminaires (FO, CGT et CFDT), le Président a indiqué que « *localiser des suppressions d'emplois était un exercice très difficile, que tout n'était pas rationnel dans les choix opérés et que la Direction essayait de cotiser un peu plus que les services* ». Il a ajouté qu'il avait décidé de renforcer l'Echelon Départemental de Renfort pour maintenir nos implantations, estimant que si des regroupements pouvaient être envisagés, cela n'était certainement pas en période de crise.

Venons-en maintenant au détail des suppressions d'emplois et à la « justification » donnée par la Direction Locale pour chacune d'entre elles.

Nous ne ferons d'ailleurs pas de commentaires sur ce sujet, les réponses apportées par l'Administration se suffisant à elles-mêmes...

Le Président nous a informés que, pour répartir la pénurie, il avait utilisé la technique du « *rabot* » !

En clair, « *on supprime au prorata des effectifs, en comparant la charge de travail entre services et en regardant malgré tout si cela est soutenable* ».

Concernant la filière fiscale, il a ajouté qu'il continuait, pour cette année, à sanctuariser les effectifs du Contrôle Fiscal et que, compte tenu de la situation des Services de Publicité Foncière (3 SPF sont à plus de 120 jours), il ne serait pas raisonnable d'en rajouter en y supprimant des emplois.

Il en va de même pour les CDIF concernés par les révisions foncières.

Le Directeur Départemental a donc indiqué que la plupart des suppressions d'emplois seraient supportées par les SIE et les SIP, et a considéré que « *ce serait moins difficile en 2015 de supporter des suppressions dans les SIE que dans les SIP, ces derniers étant confrontés à de réelles difficultés avec l'accueil* ».

1) Récapitulation des 21 suppressions d'emplois liées à la déclinaison des orientations nationales :

Direction : - 6 [- 1 A+, - 1A, - 2C (« *rabot* »)]
[- 1 B et - 1 C (fléchage national correspondant au transfert de l'activité CDC)]

SIE : - 7 (« *rabot* ») [- 1 B SIE Anglet, - 1 B SIE Bayonne, - 1 C SIE Pau-Est, - 1 C SIE Pau-Nord, - 1 C SIE Pau-Sud, - 1 C SIE Oloron, - 1 C SIE Orthez]

SIP : - 3 (« rabot ») [- 1 B SIP Pau-Nord, - 1 B SIP Anglet, - 1 B SIP Bayonne]

PTGC

Bayonne : - 1 [- 1 B Géomètre (la direction ayant décidé de supprimer un emploi au PTGC, elle a estimé qu'il y avait moins de charge de travail à Bayonne qu'à Pau)]

Trésorerie

Orthez : - 1 [- 1 C (la direction a indiqué que la Trésorerie avait perdu la gestion d'une Communauté de Communes **et qu'il y avait 3 emplois vacants !**)

Trésorerie

Pau CH : - 1 [- 1 C (la direction ayant fait le choix de supprimer un emploi dans une des 2 Trésoreries Hospitalières, elle a « choisi » celle qui avait le moins de charges)]

Trésorerie

Anglet : - 2 [- 2 C (transfert de la gestion de la Taxe Locale d'Equipement)]

2) Redéploiements internes :

Catégorie A :

1 emploi de A est supprimé sur l'EDRA pour être créé sur le PRS (renforcement de l'expertise).

1 emploi de A est également supprimé au SIE de Biarritz pour être créé sur l'EDR, le Directeur Départemental ayant annoncé vouloir renforcer cette structure. Cet emploi EDR sera pourvu par un collègue actuellement affecté sur la BDV de Biarritz (et détaché au SIE de Biarritz), qui continuera à exercer ses fonctions 80 % de son temps au SIE de Biarritz, le reste étant consacré à des missions EDR.

Catégorie B :

1 emploi de B est supprimé en Direction pour être créé sur l'EDR (renforcement de la structure).

1 emploi de B est supprimé à la Trésorerie de Navarrenx (poste à 2 agents) pour être créé sur l'EDR. La direction locale a tenté d'expliquer la « logique » qui a guidé sa réflexion, mais sans succès.

La collègue cadre B de ce poste ayant été affectée sur l'EDR au 1^{er} septembre 2015 lors de la dernière CAP Locale, elle restera malgré tout 3 semaines par mois sur la Trésorerie de Navarrenx, la quatrième semaine étant consacrée à soutenir d'autres postes, sauf si sa collègue à Navarrenx est absente.

1 emploi de B est supprimé au PTGC de Bayonne pour être créé sur le PTGC de Pau, suite au transfert de la mission PELP.

1 emploi de B est supprimé au SIE de Pau-Sud pour être créé sur le SPF de Pau 1^{er} bureau, suite au transfert de la mission enregistrement.

1 emploi de B est supprimé au SIE de Bayonne pour être créé sur le SPF de Bayonne 1^{er} bureau, suite au transfert de la mission enregistrement.

Catégorie C :

1 emploi de C est supprimé au PTGC de Bayonne pour être créé sur le PTGC de Pau, suite au transfert de la mission PELP.

VOTE SUR LA LOCALISATION DE TOUTES CES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :

FO-DGFIP 64 CONTRE (3 voix)
CFDT CONTRE (1 voix)

QUESTIONS DIVERSES :

Réinstallation Trésorerie Anglet-Adour-Océan :

Les élus FO-DGFIP 64 ont souhaité qu'un point soit fait par la Direction Locale sur l'état d'avancement du dossier (plans, bail et places de parking).

Le Président a répondu que toutes les exigences (en matière de plans) avaient été transmises à l'architecte.

Le point noir est que le Syndicat qui gère l'Aéroport exige un bail de 9 ans, sans possibilité de rupture.

Cela peut parfaitement se comprendre dans la mesure où la durée d'amortissement est d'à peu près 20 ans.

Sauf que la Direction Générale demande que soit insérée dans le bail une clause de résiliation à tout moment.

Le Directeur s'est engagé à contacter très rapidement la DG pour qu'elle fasse preuve d'un peu de souplesse, et pour lui demander par la même occasion de financer les places de parking. Sur ce dernier sujet, et en cas de refus de la Centrale, les représentants FO-DGFIP 64 ont exigé que le financement soit pris sur le budget de fonctionnement du département.

Fonctionnement SIE Orthez :

Les élus FO-DGFIP 64 sont intervenus sur la situation du SIE Orthez, et plus particulièrement sur l'absence de cadre A. En effet, la collègue titulaire du poste est absente jusqu'au 1^{er} septembre au moins.

De ce fait, les agents doivent absorber la charge totale des missions du SIE, alors qu'ils sont très peu nombreux. D'où un sentiment de découragement, d'impuissance et de désolation.

Les élus FO-DGFIP 64 ont donc demandé qu'une solution rapide soit trouvée pour pallier à cette absence (EDRA, Détachement). Le Président a répondu qu'il allait se saisir du problème.

Travaux de réfection à la Trésorerie de Navarrenx :

Le Maire de Navarrenx (Président du Syndicat propriétaire du bâtiment de la Trésorerie) a écrit en juin 2013 à la DDFIP 64, afin de connaître la position de cette dernière sur la réfection du bâtiment. A ce jour, la Direction Locale n'a pas encore répondu à l' élu.

Les représentants FO-DGFIP 64 ont demandé qu'il soit remédié à cet « oubli », non seulement par correction, mais aussi et surtout parce que ces travaux sont l'occasion d'améliorer la sécurité du poste et donc des agents (installation de vitres de protection au guichet, pédale et système d'alarme, trapon de dégagement pour les convoyeurs de fonds). Le Directeur s'est engagé à répondre au Maire dans les meilleurs délais.

Paiement en espèces de chèques émis par les titulaires de comptes DFT (Dépôts de Fonds au Trésor) :

Des précisions ont été demandées par les élus FO-DGFIP 64 sur la procédure rappelée dans la note de service départementale du 14 janvier 2015 qui prévoit, soit la saisie du chèque dans CEP pour les postes disposant de cette application, soit l'accord préalable de la DDFIP via une procédure qui s'avère assez lourde.

La Direction a indiqué que la saisie dans CEP n'est pour le moment pas possible pour les postes comptables, l'accès se faisant actuellement uniquement en consultation. Il a été précisé que cette procédure ne pose aucun problème de responsabilité pour le comptable, la validation finale étant réalisée par la DDFIP.

C'est donc la seconde option qui s'applique à tous les postes, à savoir la demande à la DDFIP de vérification du solde, de l'absence d'opposition et l'échange d'informations par mail. La remise de numéraire au régisseur ne peut se faire qu'après ces vérifications et accord de la DDFIP. S'agissant d'une procédure nationale, un allègement local ne peut être envisagé. Toutefois, suite à notre demande, une fiche de simplification sera rédigée et transmise à la DG ; l'accès annoncé à DFT-net pour les postes comptables pourrait alors peut-être permettre cette simplification.

Soutien au Réseau :

Les élus FO-DGFIP ont relayé le constat émis par de nombreux collègues lors des visites de postes, à savoir une absence de soutien logistique et technique de la part de la direction départementale, une phrase revenant comme un leitmotiv ; « *on se sent seuls* ». Dans la filière gestion publique par exemple, et plus particulièrement dans le domaine du Secteur Public Local, les collègues regrettent de ne pas toujours avoir les réponses aux questions qu'ils posent et dénoncent le fait qu'ils ne savent plus à qui s'adresser.

De plus, des choses simples pourraient être mutualisées afin d'aider les postes et donc les agents sur le terrain ; pour exemple, des propositions d'amélioration sur des procédures facilitant le travail ont été faites à la Direction du Pôle Gestion Publique, auxquelles cette dernière n'a jamais donné suite.

Le Directeur Départemental a rétorqué que le fait d'avoir demandé aux services de la Direction d'absorber une partie importante des suppressions d'emplois fait apparaître là les limites de cette décision.

Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL

Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) / Johanna JOUVE (Trésorerie Bedous) / Hervé LARROQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Sylvie SERRE (SIP Anglet) / Isabelle SORIANO (Trésorerie Anglet-Adour-Océan) / Jean-Philippe ALTHAPE (DDFIP Pau) / Myriam CANNONE (Paierie Pau)